



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN, TENUE A HUIS CLOS LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 5, RUE GALE À ORMSTOWN.

Considérant les circonstances exceptionnelles toujours présentes entourant la 2^e vague et des règles gouvernementales émises dans le cadre de cette crise sanitaire du Coronavirus et afin d'assurer la protection de tous, la présente **SÉANCE SPÉCIALE** du conseil municipal d'Ormstown, se tient **A HUIS CLOS, lundi, le 14 décembre 2020 à 19h35**, à l'Hôtel de Ville d'Ormstown, mais est webdiffusée en direct sur You Tube, toute personne pouvant suivre les délibérations du conseil en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site internet de la Municipalité, l'ordre du jour et le projet de procès-verbal de ladite séance étant également affichés sur le site internet de la municipalité d'Ormstown au www.ormstown.ca .

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS;

Présences : Absence :

Ken Dolphin
Stephen Ovans
Jacques Guilbault
Chantal Laroche
Michelle Greig

Formant quorum sous la présidence du maire Jacques Lapierre, la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Jocelyne Madore et le greffier, M. François Gagnon sont également présents, en remplacement de M. Georges Lazurka, secrétaire-trésorier, le greffier agissant à titre de secrétaire de l'assemblée et chacun des membres du conseil attestant avoir reçu l'avis de convocation avec l'ordre du jour y inclus et les documents, le tout dans les délais prescrits.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Vu une difficulté technique rattachée à la webdiffusion en direct de la séance, celle-ci débute avec quelques minutes de retard et le maire, M. Jacques Lapierre, aussi présent, déclare la séance du conseil ouverte à 19h35, cette dernière se tenant exceptionnellement à huis clos mais en direct sur You Tube via la plateforme numérique Zoom, vu la crise sanitaire toujours actuelle.

20-12-360 Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de **Jacques Guilbault**,

Appuyé par **Chantal Laroche**

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du Budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023
4. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

Période de question ouverte au public

Aucune question du public n'ayant été reçue au greffe de la Municipalité en ce jour avant l'heure fixée (12h00), ni même après, il n'y a en conséquence aucune nécessité d'ouvrir la période de question.

20-12-361 Adoption du Budget 2021 et du Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables du Code municipal (arts.953.1 et 954) la Municipalité respecte son obligation quant au délai prescrit

pour l'adoption de son Budget en vue de l'exercice financier de 2021 et de son Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du Code Municipal, un avis public annonçant la présente séance a été publié en temps requis aux endroits désignés dans la Municipalité, de même que sur le site internet de la Municipalité;

ATTENDU QU'un tableau présentant la masse salariale détaillée et les déductions de l'employeur a été préparé pour le Budget 2021, conformément aux exigences comptables de la firme de vérificateurs externes de la Municipalité;

ATTENDU QUE tel qu'édicté par la loi, la Municipalité présente un budget équilibré, les revenus étant égaux aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède il est proposé par **Michelle Greig**, appuyée par **Chantal Laroche**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le Budget pour l'exercice financier de 2021, de même que le Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, tels que présentés par monsieur le Maire Lapierre et ci-après résumés, chacun des membres du conseil attestant en avoir reçu des copies complètes des documents conformément à la loi, à l'occasion de la transmission de l'avis de convocation à la présente séance.

BUDGET 2021

REVENUS:

Taxes foncières	3 248 000 \$
Tenants lieux	199 241 \$
Taxes d'eau & d'égouts	452 000 \$
Taxes ordures & recyclage	560 000 \$
Autres revenus	867 979 \$

Revenus totaux: 5 327 220 \$

DÉPENSES:

Administration générale	1 157 019 \$
Sécurité publique	645 402 \$
Réseau routier	1 211 302 \$
Transport Collectif	135 941 \$
Eau & égouts	495 505 \$
Matières résiduelles	560 057 \$
Cours d'eau	21 175 \$
Logement social	35 000 \$
Aménagement & urbanisme	212 965 \$
Loisirs et culture	450 595 \$
Frais de financement	103 094 \$
Remboursement dettes	219 721 \$
Affectations	79 444 \$

Dépenses totales 5 327 220 \$

Excédent (déficit) - \$

Programme Triennal d'immobilisations (investissement)								
POUR 2021-2022-2023								
	Dépenses proposées			Provenance des fonds				
	2021	2022	2023	Règlement d'emprunt	Fonctionnement ou budget courant	Excédent années antérieures	subvention	TECQ 2019-23
Mise aux normes								
Phase 2.2 (Puits St-Paul & Tour d'eau)	7 879 569 \$			36%			57%	7%
Phase 2.3 (Puits # 9)								
Aqueduc et Égout Rte 201 sud	720 911 \$			33%			67%	
Salles de bain Centre récréatif	30 000 \$				100%			

Skate parc	200 000 \$				34%		66%	
Abri pour patineurs Parc des Érables	20 000 \$				100%			
Camion pompiers	300 000 \$		200 000 \$			100%		
Réseau routier	500 000 \$		1 000 000 \$	100%				
MTQ Feux de circulation	125 000 \$							100%
Trottoir rue Bridge et passages piétonniers	150 000 \$							100%
Patinoire Centre Rec.		100 000 \$			34%		66%	
Camions déneigement		300 000 \$	300 000 \$		100%			
Piste cyclable réseau-urbain		50 000 \$			34%		66%	
Jeux d'eau		200 000 \$			34%		66%	
Redondance Rte 138			300 000 \$					100%
TOTAL:	9 925 480 \$	650 000 \$	1 800 000 \$					

ADOPTÉE

20-12-362 Levée de la séance

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé, sur la proposition de la conseillère **Michelle Greig**, appuyée par **Jacques Guilbault**, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h59.

ADOPTÉE

En foi de quoi nous signons au terme de ladite séance;

Jacques Lapierre
Maire

François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT – Je, soussignée, Jocelyne Madore, directrice générale adjointe, certifie que la Municipalité a les fonds nécessaires pour payer les dépenses autorisées à cette séance.

Jocelyne Madore
Directrice générale adjointe